

# GESTION DURABLE DU PARC BELLEVUE

## INTRODUCTION

---

Dans le cadre du projet d'ouverture au public du parc Bellevue, les élus de la commune de Nézel souhaite sur ce site, multiplier les initiatives en faveur de la gestion durable du parc, illustrant l'appropriation et la déclinaison des engagements du Grenelle Environnement par la municipalité.

La commune compte par cette action, apporter une amélioration 'durable' du cadre de vie des Nézelais.

## GRANDS PRINCIPES PREALABLES

---

### **QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ**

Le Parc doit répondre à l'amélioration de la qualité de vie, des Nézelais.

### **CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE**

L'exploitation du Parc Bellevue (et de son potager), doit se faire dans le respect de son milieu, tout en favorisant le développement social et culturel de la collectivité, et cela dans une perspective à long terme.

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Il importe de préserver et de valoriser un environnement sain, en faisant preuve de précaution, de prévention, de leadership et d'innovation pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

### **PROTECTION, PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

Le patrimoine culturel, historique, le caractère rural et agricole du Parc Bellevue témoignent de l'identité et des valeurs de notre territoire, et constituent un héritage collectif à préserver pour les générations futures.

### **PARTENAIRES RESPONSABLES**

Le Parc Bellevue doit s'associer à des partenaires engagés qui participent à l'atténuation des incidences négatives de leurs activités sur l'environnement, et à la réussite d'une stratégie de développement durable au parc.

### **RESPECT DES ÉCOSYSTÈMES**

La pression imposée sur les écosystèmes par l'activité humaine doit être contrôlée, afin d'assurer leur maintien et leur sauvegarde; leur biodiversité doit également être mise en valeur.

## ORIENTATIONS PRINCIPALES

---

Des grands principes énoncés plus-haut, découlent la volonté de développement durable du parc Bellevue. Elle résulte d'une réflexion qui a mené à l'élaboration d'un Schéma directeur de mise en valeur et de développement du parc Bellevue. Ce plan regroupe 6 orientations principales à la stratégie de développement du Parc, dans une perspective de développement durable.

Il s'agit d'un mode de gestion qui tient compte des intérêts économiques, sociaux et écologiques répondant aux besoins des générations actuelles, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Cette gestion englobe les volets économique, social et écologique au cœur de toute stratégie de développement durable, que nous avons décliné en orientations comme un outil, permettant une prise de décision cohérente, efficace et durable.

De plus nous nous sommes inspirés du plan de gestion du potager du château de la Roche-Guyon, consulté lors de nos études préliminaires. Il s'agit, comme en maraîchage, d'un plan de culture qui est élaboré chaque année en fonction des analyses de sol, des cultures de la saison passée, des retours d'expérience et des envies !!!

La Municipalité s'engage par ailleurs à communiquer sa politique auprès des administrés et visiteurs. Et afin d'assurer que le développement économique soit en harmonie avec l'environnement, elle a privilégié les orientations et les objectifs suivants :

### **1<sup>RE</sup> ORIENTATION**

#### **FAVORISER LA CRÉATION DE LA RICHESSE EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

##### **OBJECTIFS**

- Promouvoir et mettre sur pied des activités et des événements ayant des retombées économiques, touristiques ou caritatives, significatives pour la vallée de la Mauldre;
- Favoriser l'appropriation du Parc Bellevue par les citoyens;
- Inciter les usagers à participer à l'atteinte des objectifs de la Politique de développement durable du Parc Bellevue;
- Accroître le potentiel d'autofinancement du Parc Bellevue;
- Soutenir le développement de technologies environnementales, en jouant le rôle de site de démonstration, notamment auprès des visiteurs.

### **2<sup>E</sup> ORIENTATION**

#### **RECHERCHER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGES DU PARC**

##### **OBJECTIFS**

- Offrir un contact privilégié avec la nature;
- Encourager la pratique d'activités physiques de plein air;

- Soutenir les activités liées à la pratique du potager dans le respect du paysage rural et agricole de la vallée de la Mauldre;
- Dispenser une pédagogie d'éco-responsabilité auprès des scolaires visiteurs.

### **3<sup>E</sup> ORIENTATION**

#### **ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES AUPRÈS DES PARTENAIRES**

##### **OBJECTIFS**

- Expliquer et diffuser la politique de développement durable du parc, son importance et ses incidences;
- Inciter les partenaires à participer à l'atteinte des objectifs de la politique de développement durable;
- Privilégier les relations d'affaires avec l'ensemble des partenaires adoptant déjà des principes de développement durable;
- Offrir des installations, services et outils pour atteindre ces objectifs.

### **4<sup>E</sup> ORIENTATION**

#### **PROTÉGER LES ESPACES VERTS, LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ**

##### **OBJECTIFS**

- Adapter la capacité de protection du milieu à l'intensité des activités humaines;
- Préserver les espaces verts, la faune et la flore du parc;
- Favoriser la création d'un plan d'eau et l'irrigation du terrain par la source traversant le Parc, tirer profit au maximum de la vue panoramique sur la vallée de la Mauldre.
- Veiller à réduire la pollution lumineuse

### **5<sup>E</sup> ORIENTATION**

#### **ADOPTER DES PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE INTÉGRANT LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION**

##### **OBJECTIFS**

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des véhicules communaux d'entretien du parc, favoriser l'accès au parc pour les piétons ou par navette ;
- Favoriser la réduction des gaz à effets de serre (GES) et implanter des mécanismes de compensation pour les activités et événements tenus au parc;
- Adopter des comportements visant à préserver la qualité de l'eau, de l'air et du sol, dans le respect du règlement sur l'utilisation des pesticides en vigueur sur la commune;
- Instaurer des critères d'achats de produits et de services responsables, de préférence locaux, qui répondent aux normes environnementales ;
- Gérer les matières résiduelles (tontes, déchets verts etc... ) afin de Réduire, Réutiliser, Recycler et Valoriser;
- Etre en harmonie avec les principes environnementaux édictés par la région Ile de France et le département;
- Maintenir un cadre de travail qui tient compte de l'accueil, du bien-être, de l'épanouissement, de la sécurité et de la santé des employés, en plus d'assurer la formation de la relève;
- Solliciter l'adhésion des employés à la politique, par un programme de formation et de sensibilisation, et solliciter leur contribution à l'élaboration du Plan d'action;
- Favoriser l'optimisation des processus, de la planification, de la gestion de l'information et de l'acquisition des connaissances pour accroître la productivité.

### **6<sup>E</sup> ORIENTATION**

#### **VALORISER ET ENTRETENIR LES INSTALLATIONS ET POINTS D'INTÉRÊT AYANT UNE VALEUR PATRIMONIALE, HISTORIQUE**

## **OBJECTIFS**

- Faire connaître l'apport particulier du Parc Bellevue au patrimoine de la vallée de la Mauldre;
- Réaliser les investissements nécessaires au maintien de la qualité des installations.
- En sus de l'administration, l'exploitation, le développement, l'entretien et l'animation du parc Bellevue, réaliser des activités plaçant son potager comme le conservatoire des variétés potagères de la vallée de la Mauldre

# **RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE LA LOI DE GRENELLE**

---

## **Urbanisme et Bâtiment**

- Préserver la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques
- Concevoir l'urbanisme de façon globale et créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun
- Prise en compte des trames verte et bleue dans les documents de planification et projets, association des collectivités territoriales à la définition de ces trames vertes et bleues aux différentes échelles

## **Transports**

- Diminuer de 20% des gaz à effet de serre
- réduction des impacts environnementaux et de la consommation des espaces agricoles et naturels,

## **Énergie**

- Réduire la consommation énergétique et prévenir les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre

## **Biodiversité et agriculture**

- Protéger les espèces et les habitats
- Rendre l'agriculture durable (mission du conservatoire)
- La Trame verte et bleue (démarche visant à assurer la survie des espèces animales et végétales)
- valoriser la nature en ville
- Préserver la ressource en eau
- Arrêter la perte de biodiversité par des mesures de protection, de conservation et de restauration des milieux, associées à la constitution d'une trame verte et bleue
- Aider à la transformation de l'agriculture pour concilier les impératifs de production quantitative, d'efficacité économique avec ceux de robustesse au changement climatique et de réalisme écologique
- Réduire la pollution lumineuse

## **Eau**

- Conserver le bon état écologique de l'eau

## **Risques et santé**

- Lutter contre la pollution de l'air
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- contribuer à l'amélioration de la santé publique en considérant la politique environnementale comme une composante de la politique de santé et en reconnaissant le lien étroit que cette dernière entretient avec l'environnement et la santé des écosystèmes

## **Déchets**

- Vers une généralisation des sacs poubelles biodégradables
- Mettre en place une gestion durable des déchets
- Réduire à la source la production de déchets
- Augmenter le recyclage matière et organique

## **Gouvernance**

- Mise en œuvre d'une gouvernance écologique
- Favoriser les gestes éco-citoyens
- Informer le public et tous les acteurs afin de contribuer à leur prise de conscience
- Développer l'achat public responsable

# CONCORDANCE DES ORIENTATIONS DU PARC AVEC LES ENGAGEMENTS DE GRENELLE

---

Principaux engagements de la loi de Grenelle	ORIENTATION 1 FAVORISER LA CRÉATION DE LA RICHESSE	ORIENTATION 2 RECHERCHER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGES DU PARC	ORIENTATION 3 ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES AUPRÈS DES PARTENAIRES	ORIENTATION 4 PROTÉGER LES ESPACES VERTS, LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ	ORIENTATION 5 ADOPTER DES PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE INTÉGRANT LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION	ORIENTATION 6 VALORISER ET ENTREtenir LES INSTALLATIONS ET POINTS D'INTÉRÊT AYANT UNE VALEUR PATRIMONIALE, HISTORIQUE ET SPORTIVE
Urbanisme et Bâtiment					v	v
Transport	v					
Energie				v	v	
Biodiversité et Agriculture	v	v		v		
Eau				v	v	
Risque et Santé		v			v	
Déchets					v	
Gouvernance	v		v			v

# PLAN D' ACTIONS IMMEDIATES

---

En conclusion des précédents chapitres, il apparait comme fondamentales les actions suivantes, permettant à la commune d'inscrire ce projet d'ouverture au public du parc « Bellevue » dans une véritable démarche face aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle, en instaurant une gestion durable du site. Cette liste (non exhaustive) pose les premières bases de ces actions.

- Préserver les espaces verts, la faune et la flore du parc; Suivre les préconisations du bilan faune flore réalisé dans le cadre du projet par le cabinet AK Consultant, s'inscrivant dans l'objectif des trames bleues et vertes du Grenelle de l'environnement,
- Favoriser l'irrigation du terrain par la source traversant le Parc,
- Créer un plan d'eau pour assurer la survie des espèces animales et végétales,
- Veiller à réduire la pollution lumineuse par l'installation dans le parc, d'un éclairage respectueux de l'environnement,
  
- Réhabiliter le potager du parc et en collaboration avec LEADER en faire un conservatoire des variétés potagères de la vallée de la Mauldre,
- S'inspirer du plan de gestion du potager des jardiniers du château de la Roche-Guyon, consultés lors de nos études préliminaires afin de réaliser un plan de culture. Celui-ci, comme en maraîchage, sera élaboré chaque année en fonction des analyses de sol, des cultures de la saison passée, des retours d'expérience et des envies ...,
- Soutenir les activités liées à la pratique du potager dans le respect du paysage rural et agricole de Nézel et de la vallée de la Mauldre,
- Mettre sur pied un événement local autour du parc ayant des retombées économiques, touristiques ou caritatives, significatives pour la vallée de la Mauldre,
- Mettre en valeur la position stratégique du parc, en rapport avec l'histoire de la vallée (et de Nézel), notamment sa vue panoramique sur la vallée de la Mauldre,
  
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, et favoriser l'accès au parc pour les piétons ou par navette,
- Concernant l'entretien du parc, n'autoriser que l'utilisation des véhicules électriques par les agents d'entretien,
- Etablir un règlement sur l'utilisation des pesticides en vigueur sur la commune et dans le parc pour préserver la qualité de l'eau, de l'air et du sol,
- Effectuer les ramassages des tontes et des déchets verts du parc, et en assurer le recyclage et leur valorisation,
  
- Favoriser l'appropriation du Parc Bellevue par les Nézelais,
- Encourager la pratique d'activités physiques sur l'espace de détente du parc,
- Dispenser une pédagogie d'éco-responsabilité auprès des scolaires et des visiteurs,
- ...